

DECRET N° 2006-677 DU 04 DECEMBRE 2006

Portant nomination de Monsieur Samuel DJENGUE en qualité de Conseiller Technique à l'Economie du Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2006-613 du 19 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 2006-616 du 23 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 25 novembre 2006 ;

DECRETE:

Article 1^{er}: Monsieur Samuel DJENGUE est nommé Conseiller Technique à l'Economie du Ministre Délégué Chargé du Budget auprès du Ministre du Développement, de l'Economie et des Finances.